



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 juin 2023  
Convocation du : 16 juin 2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

DE23.098

**FINANCES**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR  
L'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
DANS LES TERRITOIRES  
TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES  
INSTALLATIONS CONNEXES**

*Autorisation - Approbation*

0380

Dans le cadre de la transition énergétique, la Ville d'Armentières a décidé de rénover son parc d'éclairage public et les installations connexes (bornes escamotables, éclairage sportif, etc.). Pour réaliser cette prestation, elle met en œuvre un Marché Public Global de Performance (MPGP) pour une durée de 9 ans, avec un prestataire en cours de sélection. Ce Marché Public Global de Performance est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques.

Par ailleurs, le gouvernement a mis en œuvre un Fonds Vert pour favoriser l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Ce fonds est destiné à financer :

- des subventions d'études de diagnostic territorial destiné à élaborer des stratégies
- l'extinction en cœur de nuit et/ou la création de trame noire ;
- des subventions d'ingénierie et d'études préalables au dimensionnement du parc de luminaires, dans une optique d'aller au-delà des prescriptions techniques de l'arrêté du 27 décembre 2018 ;
- des subventions d'investissement permettant le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

Au-delà de l'appui financier aux projets des collectivités, le fonds vert peut financer des prestations d'ingénierie pour les porteurs de projets qui en ont besoin afin de faciliter la mise en œuvre de projets financés par cette mesure du fonds vert. Par ailleurs, le fonds vert peut aider les collectivités à faire émerger des projets à forte ambition environnementale sur une enveloppe dédiée à des prestations d'ingénierie d'animation, de planification ou de stratégie.

Les travaux, réalisés dans le cadre du Marché Public Global de Performance (MPGP), prévus pendant la période de septembre 2023 à septembre 2024, sont éligibles à ce Fonds Vert.

L'estimation du montant de ces travaux est de 1 256 568,93 euros HT

La subvention, demandée au titre du Fonds Vert, ne peut dépasser 80 % du montant ses dépenses, soit un montant maximal de 1 005 255,14 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre du Fonds Vert dans le cadre de l'accélération de la transition écologique dans les territoires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération
- d'autoriser la commune à percevoir les subventions au titre du Fonds Vert

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Pierre VANNESTE**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille